



ADDITIF
AU RAPPORT DU CONSEIL
DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 31A (A/31/31/Add.1)

NATIONS UNIES



ADDITIF
AU RAPPORT DU CONSEIL
DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 31A (A/31/31/Add.1)

NATIONS UNIES

New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. Introduction	1 - 3	1
II. Renseignements généraux	4 - 13	2
III. Résumé des activités pendant la première année d'opérations	14 - 21	4
IV. Activités relevant du programme	22 - 40	7
V. Collecte de fonds	41 - 49	12
VI. Relations institutionnelles	50 - 54	15
VII. Evolution des structures de l'Université des Nations Unies	55 - 56	18
VIII. Finances et budget	57 - 58 ⁷⁸	27
IX. Résumé et observations finales	59 ⁵ - 68 ⁶	28

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est un additif au Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, lequel portait sur la période allant de juillet 1975 à janvier 1976 1/. On y trouvera un compte rendu de l'activité de l'Université depuis février 1976 jusqu'à la fin de la septième session du Conseil qui s'est tenue à Tokyo du 28 juin au 2 juillet 1976.
2. Conformément à une disposition de la Charte de l'Université qui stipule que le Conseil doit présenter un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2/, le Conseil avait décidé à l'origine d'adopter son rapport annuel à sa session de janvier. Ce faisant, il disposait d'un délai suffisant pour faire distribuer le rapport avant la session de printemps du Conseil exécutif et la session d'été du Conseil économique et social. Toutefois, on s'est rendu compte ultérieurement qu'un rapport établi en janvier serait dépassé lorsque l'Assemblée générale l'examinerait neuf ou dix mois plus tard. Le Conseil a donc modifié sa décision 3/ de façon à pouvoir adopter ses futurs rapports annuels à la deuxième de ses sessions semestrielles qui a lieu vers la fin du mois de juin. Aussi, à l'avenir, le rapport sera-t-il présenté en juillet au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO.
3. Etant donné qu'un rapport avait déjà été établi pour la trente et unième session de l'Assemblée générale, conformément à la procédure établie à l'origine, le Conseil a décidé de publier le présent additif portant sur les activités de l'Université entre le début janvier et le début juillet 1976, y compris les travaux du Conseil à sa septième session. La brève récapitulation des faits qui figure au début de ce document permettra de replacer ces activités dans leur contexte.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 31 (A/31/31).

2/ Charte de l'Université des Nations Unies, article IV, paragraphe 4 h).

3/ Actes de la septième session du Conseil (UNU/C/Session 7/L.5).

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

4. L'Assemblée générale, par sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies figurant dans le deuxième additif au rapport du Secrétaire général (A/9149/Add.2). L'Université était conçue comme une institution vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir fonctionnant par l'entremise d'un organe central de programmation et de coordination et d'un réseau de centres et de programmes de recherche et de formation postuniversitaire qui se consacraient aux problèmes généraux les plus urgents relatifs à la survie, au développement et au bien-être de l'humanité.
5. La Charte de l'Université ne définit cette nouvelle institution qu'en termes généraux. C'est au Conseil de l'Université, au Recteur et à son personnel qu'il appartient de concrétiser les principes généraux. Tel a été l'objet des délibérations du Conseil réuni pour la première fois en avril 1974 avant la nomination du Recteur, et des travaux du personnel. Le Conseil a continué à se pencher sur la question lors des quatre réunions semestrielles qu'il a tenues depuis que la nomination au poste de Recteur de M. James M. Hester, a été annoncée par le Secrétaire général en novembre 1974. M. Hester a pu commencer à assumer à plein temps ses fonctions de Recteur au siège de l'Université à Tokyo, en septembre 1975.
6. Entre-temps, plus de 100 institutions et organismes gouvernementaux ont offert de coopérer avec l'Université. Toutefois, à sa quatrième session qui a eu lieu à Tokyo, en janvier 1975, le Conseil de l'Université a abouti à la conclusion que l'Université devait, pour se développer de façon harmonieuse, formuler ses propres priorités et principes d'action, avant d'accepter des offres de l'extérieur. A la même session, le Conseil a approuvé la recommandation du Recteur tendant à ce que l'Université évite de se doter d'un corps trop nombreux d'experts permanents. En revanche, il a été décidé que l'Université serait administrée par un comité multidisciplinaire et international relativement restreint composé du Recteur et de plusieurs vice-recteurs qui maintiendraient des contacts fréquents avec les nombreux experts du monde entier jouant le rôle de conseillers pour la planification et l'évaluation des programmes.
7. Après la réunion du Conseil en janvier 1975, M. Ichiro Kato, ancien Président de l'Université de Tokyo, a été nommé Vice-Recteur chargé de l'administration et Conseiller général. M. Ichiro Kato, qui a accepté de prêter son concours à l'Université à temps plein pendant un an et qui garde ses fonctions de conseiller principal du Recteur, a commencé à organiser les services de base au siège de l'Université, à Tokyo, en avril 1975.
8. Une deuxième nomination importante a été celle du Dr Alexander A. Kwapong qui a été pendant dix ans vice-chancelier de l'Université du Ghana, avant d'être nommé Vice-Recteur chargé de la planification et du développement. M. Kwapong a pris ses fonctions à plein temps à l'Université des Nations Unies en janvier 1976. En collaboration avec le Recteur, il s'occupe énergiquement de mettre l'Université en relation avec les institutions du monde entier et de recueillir des contributions et des annonces de contributions à la dotation de l'Université.

9. En avril 1976, M. Kinhide Mushakoji, ancien Directeur de l'Institut des relations internationales de l'Université Sophia à Tokyo, a été nommé Vice-Recteur chargé du Programme de développement humain et social.

10. A sa quatrième session tenue en janvier 1975, le Conseil a délimité trois domaines prioritaires sur lesquels devraient porter les premières activités de l'Université : la famine dans le monde, le développement humain et social, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. A la session suivante (la cinquième) qui a eu lieu à New York en juin 1975, le Conseil a décidé d'aborder ces domaines complexes en créant des comités d'experts qui seraient chargés de conseiller l'Université sur la stratégie à suivre pour éviter un chevauchement inutile des tâches entreprises et sur les moyens de tirer pleinement parti de son mandat très particulier. A la même session, il a été également convenu que, puisque l'Université ne disposait encore que de moyens financiers limités, il était probable qu'elle commencerait ses travaux par l'intermédiaire "d'établissements associés" plutôt que par des établissements incorporés placés sous sa propre administration.

11. L'Université a commencé ses activités par trois réunions de travail d'une durée d'une semaine chacune qui ont eu lieu à Tokyo en automne 1975 et auxquelles ont participé, en tout, 69 experts provenant de 39 pays. A chaque réunion, les participants ont été invités à répondre à trois questions concernant leur domaine de spécialisation :

a) Où en sont actuellement les connaissances, sur le plan des activités et des problèmes mondiaux dans votre domaine (à savoir, la famine dans le monde, le développement humain et social, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles)?

b) Quelles stratégies l'Université des Nations Unies doit-elle appliquer pour entamer ses travaux dans votre domaine?

c) Quels sont les projets les plus urgents à entreprendre par l'Université dans votre domaine?

12. Au cours de ces réunions, divers avis autorisés ont été émis au sujet des activités que l'Université devrait ou ne devrait pas entreprendre. Les rapports sur ces réunions ont été une source d'éléments de base utiles pour les premières activités de programmation et contiennent un certain nombre d'idées précieuses sur les différents types de fonctions que l'Université devrait remplir. On trouvera un résumé de ces rapports dans le Rapport du Conseil à la trente et unième session de l'Assemblée générale que le présent document vient compléter.

13. A sa sixième session, qui s'est tenue à Caracas en janvier 1976 et à sa septième session, qui a eu lieu à Tokyo du 28 juin au 2 juillet 1976, le Conseil de l'Université a approuvé les premiers Programmes de l'Université relatifs à la famine dans le monde et au développement humain et social sur la base des recommandations formulées dans les rapports de ces trois réunions de travail. Le Programme relatif à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles sera mis en chantier lorsqu'un vice-recteur aura été désigné pour s'en occuper.

III. RESUME DES ACTIVITES PENDANT LA PREMIERE ANNEE D'OPERATIONS

14. Les grandes réalisations de cette première année d'activités de l'Université des Nations Unies sont les suivantes : a) création d'un siège opérationnel à Tokyo; b) planification et lancement des premiers programmes d'action de l'Université; c) organisation de visites dans les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de recueillir des contributions et des annonces de contributions à la dotation de l'Université et d'établir des relations avec les établissements d'enseignement et les centres de recherches; d) poursuite des activités relatives à la mise en place des structures particulières à l'Université.

Création du siège à Tokyo

15. Un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Japon au sujet du siège de l'Université des Nations Unies a été signé au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 mai 1975 et approuvé ultérieurement par la Diète japonaise. Le 22 juin, le Gouvernement japonais a déposé son instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, à cette date, l'accord relatif au siège de l'Université des Nations Unies est entré en vigueur. La présence au Japon de l'Université des Nations Unies se fonde donc en droit sur les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies à laquelle le Japon a adhéré en 1963, sur son propre instrument relatif au siège, ainsi que sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

16. Dans le cadre de sa contribution au développement de l'Université, le Gouvernement japonais s'est engagé à construire l'immeuble qui abritera le siège à Tokyo, mais le site définitif n'a pas encore été choisi. Actuellement les effectifs qui comprennent environ 40 personnes sont confortablement installés dans deux étages d'un nouvel immeuble de bureaux.

Planification et lancement de programmes 4/

17. Pour mener à bien la planification de ses premiers programmes d'action, l'Université a organisé a) les trois réunions d'experts dont les recommandations sont résumées dans le rapport auquel le présent document sert d'additif; b) deux réunions de travail tenues par des groupes d'experts pour le Programme sur la famine dans le monde afin d'identifier les institutions susceptibles de devenir les premiers établissements associés de l'Université; c) deux réunions de travail qui ont eu lieu à Tokyo, en juin 1976, sur certains aspects du Programme de développement humain et social (transfert, adaptation et mise au point de techniques; objectifs, processus et indicateurs du développement). Ont participé à la première de ces deux réunions des représentants des organismes de recherche du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et à la deuxième des experts engagés à titre individuel. 5/

4/ Voir ci-après section IV.

5/ Pour la liste des participants, voir UNU/C/Session 7/L.5, annexe V.

18. En vue du lancement des premiers programmes d'action, le Recteur et son Conseiller principal pour le Programme sur la famine dans le monde se sont rendus au Guatemala, en Inde et dans les Philippines où ils ont négocié les premiers accords d'association. Par ailleurs, à sa septième session, le Conseil a approuvé les propositions relatives à certains programmes d'action spécifiques qui avaient été faits en juin 1976, lors des deux réunions de travail sur le développement humain et social, et a demandé que ces propositions soient approfondies et appliquées le plus vite possible.

Appel de contributions à la dotation 6/

19. Le Recteur et le Vice-Recteur chargés de la planification et du développement se sont rendus dans 35 pays en vue de recueillir des contributions et des annonces de contributions à la dotation de l'Université et pour établir des relations avec les établissements d'enseignement et les organismes de recherche.

Planification structurelle

20. Afin de préciser les idées sur l'orientation future des structures de l'Université, il a été établi un rapport à ce sujet qui sera présenté au Conseil à sa septième session 7/.

Principes directeurs en fonction desquels l'Université poursuit ses activités

21. Durant la phase actuelle de développement de l'Université, le personnel doit à la fois lancer les programmes et recueillir des contributions au fonds de dotation 8/. Les activités qui se poursuivent actuellement obéissent à un certain nombre de principes directeurs qui sont les suivants :

- 1) La majeure partie des ressources doit être affectée à des activités compatibles avec une planification, une gestion et une évaluation effectives des programmes.
- a) Le personnel et les services administratifs d'appui doivent être réduits au strict minimum requis pour assurer la bonne marche des activités.
- b) Les dépenses afférentes aux services de consultants, aux voyages, aux frais de représentation, etc., doivent être réduites au strict minimum.

6/ Voir section V ci-après.

7/ Voir section VII ci-après.

8/ L'Université doit être financée essentiellement à l'aide de ressources provenant d'un fonds de dotation permanent. Le Gouvernement japonais est le premier à avoir annoncé une contribution au fonds s'élevant à 100 millions de dollars des Etats-Unis. Neuf autres pays ont suivi son exemple mais le montant total de leurs contributions ne dépasse pas 14 millions de dollars. Le Japon a déjà versé deux tranches de 20 millions de dollars et a inscrit un crédit pour le versement d'une troisième tranche de 20 millions à son budget. Il faut donc absolument que les annonces de contributions des autres pays augmentent pour venir rejoindre celles du Japon. Pour financer l'Université de manière adéquate, il faudrait une dotation totale d'au moins 500 millions de dollars, qui rapporterait un revenu annuel de l'ordre de 25 à 40 millions de dollars.

2) Dans le cadre des activités relatives au développement de l'Université, le Recteur et son personnel s'emploieront essentiellement à réaliser un équilibre judicieux entre deux types d'activités, à savoir a) la mise au point et l'application des programmes et b) la collecte des fonds.

a) La réalisation de programmes constitue à la fois l'objectif même de l'Université et le moyen d'obtenir des fonds d'un grand nombre de pays.

b) Il faut obtenir aussi vite que possible des annonces de contributions à la dotation à la fois généreuses et nombreuses pour compléter celles déjà faites ou annoncées par le Japon, internationaliser le financement de l'Université et pouvoir faire des plans pour l'avenir.

3) L'établissement des programmes et la mise en place des effectifs doivent répondre à la fois a) à la nécessité de montrer que l'Université existe et d'indiquer en quoi elle consiste et b) à des principes rationnels en ce qui concerne l'organisation et les programmes de l'Université et le choix des méthodes d'exécution.

4) Le but essentiel de toutes les activités, qu'elles soient d'ordre administratif ou qu'elles aient trait à l'élaboration de programmes, est de mettre sur pied une institution durable qui réponde pleinement à son mandat tel qu'il est énoncé dans la Charte de l'Université.

Programme sur la famine dans le monde

22. Les experts qui ont assisté à la réunion de Tokyo sur la famine dans le monde en septembre 1975 ont prié instamment l'Université de ne pas entreprendre de travaux relatifs à la production agricole, vu qu'il existait déjà un groupe d'instituts internationaux de recherche en la matière, doté de ressources suffisantes; ils ont également demandé à l'Université de ne pas entreprendre de travaux en matière de population, car différents organismes internationaux étaient déjà chargés des importants problèmes qui restaient à résoudre.

23. Par contre, les experts ont encouragé l'Université à parrainer la recherche, la formation et la diffusion des connaissances en matière de conservation des aliments après la récolte, de besoins nutritionnels fondamentaux de l'homme, de la place de la nutrition dans la planification du développement, et de coopération entre spécialistes des questions agricoles et nutritionnelles.

24. Le programme sur la famine dans le monde est exécuté sous la direction de M. Nevin S. Scrimshaw, chef du Département de la nutrition et des sciences alimentaires du Massachusetts Institute of Technology qui exerce les fonctions de conseiller principal auprès de l'Université.

25. Le premier objectif du programme concerne la famine et la malnutrition qui ont atteint des dimensions critiques dans le monde contemporain. Relativement peu a été fait pour combattre la déperdition de denrées alimentaires qui se produit actuellement dans de nombreux pays et qui est une des grandes causes de la faim dans le monde. Jusqu'à 40 p. 100 des aliments produits dans certaines régions sont gâchées par les rongeurs, les insectes, la moisissure et la simple pourriture. Jusqu'à présent, aucun effort international concerté n'a été entrepris pour résoudre le problème des pertes inutiles d'aliments après la récolte. C'est pourquoi l'Université a donné une place prioritaire dans son programme sur la famine dans le monde aux travaux de recherche et de formation tendant à améliorer la conservation des aliments dans les pays en développement, et s'est associée avec une institution qui dispose dans ce domaine d'un équipement et d'une expérience exceptionnelle - l'Institut central de recherche sur les techniques alimentaires (CFTRI) de Mysore (Inde). Cet institut recevra bientôt chaque année 12 à 14 "Fellows" (chargés de recherche) de l'Université des Nations Unies, originaires de pays en développement, et les formera aux problèmes pratiques que pose la conservation des aliments. Aux termes de l'accord, passé avec cet institut qui accepte de devenir l'institution associée à l'Université chargée au premier chef des travaux concernant la conservation des aliments après les récoltes, et en particulier des techniques de stockage et de traitement à l'échelon du village, le programme doit commencer le 1er août 1976. Le Directeur de cet institut, M. Bance Amla, est le coordonnateur des travaux menés par l'Université des Nations Unies et l'Institut dans le cadre du programme sur la famine dans le monde.

9/ Les données contenues dans la présente session sont tirées d'un rapport plus détaillé qui figure dans les actes de la septième session (UNU/C/Session 7/L.5).

26. Bien que l'Institut ait été créé pour aider à résoudre le problème que pose à l'Inde l'alimentation des groupes les plus vulnérables de sa population, il exécute des projets de recherche et de formation qui présentent un intérêt direct pour d'autres régions du monde. Maintenant, il jouera un rôle central dans le réseau constitué par l'Université pour son programme sur la famine dans le monde, en aidant des organismes d'autres pays à mettre au point des techniques appropriées de protection des ressources alimentaires.

27. Le programme sur la famine dans le monde a pour deuxième objectif de déterminer les besoins nutritionnels des habitants des pays tropicaux qui sont fréquemment exposés à des parasites intestinaux et à d'autres maladies infectieuses. Les régimes alimentaires de ces pays comprennent souvent des substances qui détruisent leurs éléments nutritifs. Peu de renseignements concrets sont disponibles à cet égard, mais l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP) à Guatemala (Guatemala) est bien placé pour jouer un rôle central dans l'établissement d'un réseau pour résoudre ces problèmes. C'est pourquoi cet institut est devenu une institution associée à l'Université des Nations Unies et dirigera la recherche et la formation des chargés de recherche de l'Université des Nations Unies dans le domaine de la nutrition appliquée. Il apportera également sa contribution dans un troisième domaine - la politique alimentaire et nutritionnelle dans les plans nationaux de développement. M. Guillermo Arroyave, président de la Société latino-américaine de nutrition, a été nommé premier coordonnateur des travaux de l'Université des Nations Unies et de l'INCAP pour le programme relatif à la famine dans le monde, et sa première démarche a été de visiter des pays d'Amérique latine pour sélectionner les éventuels chargés de recherche de l'Université, déterminer les compétences et les intérêts des institutions pour ce qui est de la recherche appliquée dans les domaines prioritaires du programme relatif à la famine dans le monde de l'Université des Nations Unies et de commencer à établir un réseau d'institutions en Amérique latine pour faire progresser les objectifs de l'Université.

28. Au niveau de la planification nationale, les normes nutritionnelles sont souvent négligées par les Ministères de l'agriculture, de la santé et de l'éducation des pays en développement (et des pays industrialisés également), et encore plus par les économistes qui s'occupent de la planification du développement d'ensemble. Comme les décisions prises en matière politique ont une influence sur l'équilibre nutritionnel de la population, il est important que les considérations nutritionnelles jouent un rôle dans la planification nationale.

29. Le Conseiller principal du Recteur pour le programme sur la famine dans le monde s'est rendu en Inde, au Pakistan, en Thaïlande et aux Philippines en février et en mars, et aux Philippines, à Singapour, en Malaisie et en République de Corée en mai et en juin. Le Recteur l'a accompagné lors de la première de ces visites au Centre philippin de la nutrition à Manille, qui possède le programme le plus complet de nutrition appliquée au niveau des villages qu'un pays ait jamais entrepris. D'après le rapport sur cette visite et les autres renseignements disponibles, une équipe spécialisée réunie à Genève (Suisse) pendant la troisième semaine de juin, a recommandé que l'Université des Nations Unies négocie un accord avec cette institution pour que les chargés de recherche de l'Université puissent recevoir une formation pluridisciplinaire et acquérir une expérience sur le terrain dans les domaines spécifiques de la planification et de l'élaboration de programmes sanitaires et nutritionnels dans les secteurs de la santé et de l'enseignement. Avec l'approbation du Conseil, le Directeur est retourné à Manille pour signer un accord avec le Centre, qui est devenu ainsi la troisième institution associée à l'Université.

30. Actuellement, la mise au point d'un réseau d'institutions africaines s'intéressant à la question de la conservation des aliments après la récolte incombera au Coordonnateur à Mysore du programme sur la famine dans le monde de l'Université des Nations Unies et du CFTRI. Sachant que les moyens de recherche de l'Institut seraient bientôt utilisés, M. H. A. B. Parpia, son ancien directeur, qui est maintenant administrateur auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et qui exerce les fonctions de conseiller pour le programme sur la famine dans le monde, s'est rendu dans les principaux pays d'Afrique pour s'acquitter d'une mission comparable à celle qu'a entreprise M. Arroyave, coordonnateur des travaux de l'Université des Nations Unies et de l'INCAP concernant le programme sur la famine dans le monde. De même, le Coordonnateur pour le programme de l'Université des Nations Unies au Centre de nutrition des Philippines à Manille aidera l'Université à constituer un réseau d'institutions en Asie.

31. Le programme sur la famine dans le monde organise également une série d'ateliers au sujet des corrélations entre l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Le premier atelier est prévu pour la mi-décembre 1976 à Ibadan, Nigéria, et le second dans le cadre de l'Institut international de recherche sur le riz à Los Baños, Philippines, pour mars 1977. On prévoit des ateliers semblables à l'Institut international de recherche sur les cultures tropicales en zone semi-aride à Hyderabad (Inde) dans le courant de l'année 1977. Les ateliers seront chargés d'étudier et de faire connaître l'importance des principaux problèmes dans chacun des trois domaines prioritaires de l'Université des Nations Unies, du point de vue de la recherche et de la formation pluridisciplinaire. Leur objectif est d'établir un dialogue entre les agronomes et les spécialistes de la nutrition et à encourager les échanges entre les multiples disciplines liées à l'agronomie et aux sciences de la nutrition, afin de mieux faire comprendre la nature et l'importance des considérations nutritionnelles dans la planification du secteur agricole. Dans chaque cas, les participants seront des experts en matière d'alimentation et de nutrition, originaires des pays de la région, des personnes s'occupant des politiques intéressant le secteur agricole, des spécialistes de la vulgarisation agricole et des spécialistes de la sélection des variétés agricoles. On insistera également sur la conservation des produits alimentaires après la récolte pour assurer la meilleure utilisation possible des aliments produits, et notamment sur l'adoption de méthodes plus efficaces de stockage et de traitement au niveau des foyers et des villages.

32. Un groupe de travail se réunira en Afrique au début de 1977 sous les auspices du programme et de l'Organisation mondiale de la santé. Y participeront des personnes ayant étudié directement le problème des besoins de l'homme en protéines et en calories dans les conditions propres aux pays en développement, l'accent étant particulièrement mis sur les effets des parasites intestinaux et des maladies infectieuses, et sur les apports en protéines fournis par les régimes alimentaires traditionnels. Un deuxième atelier de ce type qui sera organisé en 1977 par M. Arroyave, étudiera, dans le même contexte, les besoins en vitamine A.

33. D'autres groupes de travail de ce genre se réuniront en 1977 dans le cadre des institutions associées à l'Université, mais leurs thèmes de discussions et leurs lieux de rencontre sont encore à déterminer. Cependant, l'Université compte d'ores et déjà organiser certains de ces ateliers en liaison avec des comités de l'Union internationale des sciences de la nutrition (UISN) et de l'Union internationale des sciences et des techniques alimentaires (IUFOST) qui s'intéressent à des domaines considérés comme prioritaires par les Nations Unies.

34. Un groupe consultatif du programme sur la famine dans le monde est organisé et se réunira pour la première fois à Tokyo en septembre 1976. Cette réunion sera précédée par une réunion des directeurs des institutions associées à l'Université, et des coordonnateurs de ces institutions pour le programme sur la famine dans le monde de l'Université des Nations Unies, lesquels participeront ensuite à la réunion du Groupe consultatif. Un sous-comité du Groupe de travail chargé de la recherche et de la formation se réunira immédiatement après pour décider d'une méthode pour l'évaluation des propositions de travaux de recherche et pour la communication aux instituts intéressés des demandes de bourses.

Programme de développement humain et social

35. Le programme de développement humain et social est exécuté sous la direction de M. Kinhide Mushakoji, vice-Recteur chargé du programme. Il est fondé sur des recommandations formulées tout d'abord à la réunion de travail en automne 1975 et ensuite à deux réunions de travail qui ont eu lieu à l'Université en juin - l'une avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et régionaux et l'autre avec des experts indépendants.

36. L'accent est mis spécialement au départ sur deux domaines sélectionnés par le Conseil de l'Université. L'un est celui du transfert, de la transformation et du développement des techniques. L'autre, celui des objectifs, des processus et des indicateurs du développement, en particulier dans le domaine social, y compris les indicateurs de la qualité des changements et des structures, qui pourraient être utiles aux responsables de la planification et de l'élaboration des politiques du développement.

37. Dans le domaine du transfert, de la transformation et du développement techniques, l'objectif de l'Université est d'aider à poser les problèmes et de contribuer à la recherche de solutions qui permettent aux pays en développement d'utiliser les techniques d'une manière qui favorise un processus de développement économique et social auto-entretenu. Certaines institutions sises au Nigéria, en Argentine, à Sri Lanka et au Japon pourraient être associées à l'Université.

38. Dans le domaine des buts, des processus et des indicateurs du développement, l'Université s'emploiera à perfectionner les méthodes et améliorer les connaissances pour fixer les objectifs de développement, définir les processus de développement, et mettre au point des indicateurs permettant d'évaluer les progrès en fonction des besoins et des valeurs de chaque nation. L'Université commence à constituer un réseau de savants, d'organismes et d'institutions de recherche et de formation supérieure dans ces domaines.

39. Deux autres thèmes ont été approuvés pour le Programme de développement social. L'un a trait à la nécessité d'assurer une formation supérieure aux planificateurs et aux administrateurs chargés du développement national. Des institutions sises en Pologne et au Brésil pourraient notamment s'intégrer au réseau de l'Université dans ce domaine. L'autre est celui des droits de l'homme, de la paix et du droit international dans leurs rapports avec le développement économique et social, les possibilités d'établissement d'un réseau seront examinées.

Réaction du Conseil aux programmes

40. A sa septième session, le Conseil a approuvé les deux programmes. Après avoir procédé à un examen d'ensemble, le Conseil s'est félicité des progrès remarquables et décisifs accomplis par l'Université depuis la sixième session en ce qui concerne la préparation et l'exécution de ses programmes, qui présentent un caractère réellement exceptionnel.

V. COLLECTE DE FONDS

Le Fonds de dotation

41. La dotation de l'Université est l'une des caractéristiques qui la distinguent des autres institutions internationales. A l'inverse de bon nombre d'autres organismes des Nations Unies, l'Université ne reçoit aucune subvention régulière de l'ONU financée par les Etats Membres. Afin d'assurer l'autonomie de l'Université sur le plan académique et sa viabilité sur le plan financier, on a décidé d'adopter une autre solution, à savoir que les dépenses de base de l'Université seraient couvertes pour la plupart par les recettes tirées d'une dotation constituée par les contributions volontaires d'Etats Membres.

Rôle moteur joué par le Japon

42. Le Gouvernement japonais a permis de concrétiser l'idée d'une dotation pour l'Université des Nations Unies en annonçant une contribution de 100 millions de dollars des Etats-Unis dont le versement s'échelonne sur cinq ans, à raison de 20 millions de dollars par an, sous réserve de l'approbation de la Diète et à condition que d'autres pays versent également des contributions appropriées. La première tranche de 20 millions de dollars a été versée en janvier 1975 et la seconde en janvier 1976. Le versement de la troisième tranche a été inscrit au budget et devrait être effectué en janvier 1977.

Demandes de contributions aux Etats Membres

43. Au cours de l'année écoulée et avant même d'assumer leurs fonctions à plein temps, le Recteur et le Vice-Recteur chargé de la planification et du développement ont consacré une bonne partie de leur temps à voyager dans de nombreux pays pour essayer d'obtenir des Etats Membres des contributions et des promesses de contributions. Jusqu'à présent, ils se sont rendus dans 28 pays.

44. Dans tous les cas, les gouvernements des Etats Membres se sont déclarés favorables à l'Université des Nations Unies. Aucun n'a refusé de contribuer; toutefois, les conditions économiques étant défavorables l'année passée, plusieurs gouvernements ont fait savoir qu'ils devraient différer le versement de leur contribution jusqu'à ce que la situation se soit améliorée.

Contributions et annonces de contributions

45. Jusqu'à présent, dix Etats Membres au total ont versé ou annoncé des contributions au Fonds de dotation; dans un cas, celui des Etats-Unis d'Amérique, l'organe législatif (le Congrès) a autorisé une première contribution (10 millions de dollars des Etats-Unis) qui sera débloquée lorsque le Président en fera la demande 10/. Des pays importants d'Europe occidentale et du Moyen-Orient ont également pris l'engagement ferme de verser une contribution généreuse à la dotation.

10/ L'autorisation concerne l'exercice budgétaire de 1977 (octobre 1976-octobre 1977).

46. Les contributions versées ou annoncées à ce jour se répartissent en deux catégories : celles qui, de par leur montant, correspondent à la notion de dotation - comme celle du Venezuela (10 millions de dollars) et celle du Ghana (2,5 millions de dollars) - et celles qui, tout en constituant un appui à l'Université, sont comparables de par leur montant aux contributions annuelles versées aux autres organismes des Nations Unies. L'Université apprécie au plus haut point toutes ces formes d'appui. Toutefois, étant donné l'importance fondamentale que revêt la notion de dotation, si l'on veut que l'Université atteigne son objectif et devienne une institution viable, il est essentiel qu'un nombre croissant d'Etats Membres verse des contributions d'un montant correspondant à ce que l'on attend de contributions à une dotation. Dans de nombreuses parties du monde, la notion de dotation est peu connue. Il importe de mieux faire comprendre que ces contributions, si elles doivent nécessairement être relativement importantes l'année où elles sont faites, ne sont pas des contributions périodiques et que l'Université ne demandera pas le paiement de telles contributions chaque année.

47. A l'occasion de l'examen, à la septième session, de la question de la collecte de fonds, de nombreux membres du Conseil ont approuvé les efforts déployés pour obtenir des contributions et ont formulé des suggestions quant aux moyens d'encourager le versement de nouvelles contributions. Certains membres du Conseil ont émis l'avis qu'il pourrait être utile, à cet égard, de prévoir que le versement des contributions annoncées pourrait s'échelonner sur des périodes supérieures à cinq ans. D'autres membres ont suggéré que l'on prévoie des modalités plus souples pour le versement des contributions consenties par les pays plus pauvres. Tout en reconnaissant qu'il était difficile pour certains pays de contribuer à la dotation, le Conseil a jugé essentiel de poursuivre les efforts déployés pour recueillir des fonds.

48. A la fin de la septième session, les membres du Conseil ont exprimé au Gouvernement et au peuple japonais leur profonde reconnaissance pour le rôle crucial joué par le Japon dans la mise en place de l'Université en attendant que d'autres pays fournissent l'appui complémentaire escompté.

49. Le tableau suivant indique le montant des contributions annoncées et versées à ce jour. Il est évident que si l'on veut compléter de manière appropriée les contributions du Gouvernement japonais, créer une dotation véritablement internationale et donner à l'Université une base financière adéquate lui permettant de planifier son développement futur, il faut que très bientôt les gouvernements annoncent et versent des contributions beaucoup plus importantes. Le personnel de l'Université, avec le concours des membres du Conseil, continuera à déployer des efforts énergiques à cet effet. Maintenant que l'Université fonctionne, on compte que de nombreux autres gouvernements annonceront et verseront bientôt des contributions.

Etat actuel des contributions annoncées et des contributions
versées par les gouvernements (exprimé en dollars des
Etats-Unis, sauf indication contraire)

<u>Pays</u>	<u>Montant annoncé</u>	<u>Montant versé</u>	
Japon	100 000 000		(versement échelonné sur cinq ans, à compter de 1974)
		20 000 000	(20 janvier 1975)
		20 000 000	(22 janvier 1976)
Sénégal		22 087	(janvier 1975)
		14 750	(août 1975)
		14 790	(20 novembre 1975)
	2 500 000		(versement échelonné sur cinq ans, à compter de juillet 1976)
Suède		1 000 000 de couronnes suédoises (231 215 dollars)	(août 1975)
Grèce		20 000	(janvier 1976)
Norvège		1 000 000 de couronnes norvégiennes (environ 180 000 dollars)	(janvier 1976)
Venezuela	10 000 000		(versement échelonné sur cinq ans, à compter de 1975)
		2 000 000	(janvier 1976)
République arabe libyenne		50 000	(26 avril 1976)
Pays-Bas	100 000		(versement annuel pendant plusieurs années, à compter du 24 mai 1976)
Autriche	4 000 000 de shillings (environ 220 000 dollars)		(14 juin 1976) 1 million de shillings (55 000 dollars environ) promis chaque année par la suite
Etats-Unis d'Amérique	10 000 000		(contribution autorisée par le Congrès pour l'exercice budgétaire 1977 (qui débute en octobre 1976) si le Président en fait la demande)

VI. RELATIONS INSTITUTIONNELLES

50. Un résumé des propositions relatives aux relations institutionnelles reçues par l'Université des Nations Unies a été présenté à la septième session du Conseil, en vue de fournir aux membres une analyse des diverses propositions adressées à l'Université par des gouvernements, des institutions et des organisations privées et des particuliers. Ces propositions ont été adressées à l'Université en réponse à des appels lancés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO, quand l'Université n'était qu'à l'état de projet et n'existait pas encore officiellement, puis en réponse à d'autres appels lancés par la suite.

51. A sa quatrième session, le Conseil a décidé que l'Université devrait fixer ses propres priorités et définir les diverses relations institutionnelles qu'elle devrait établir avant de prendre en considération les propositions venant de l'extérieur. Le Conseil a pris cette décision afin de faire en sorte que les réponses données par l'Université aux demandes de coopération institutionnelle et de collaboration s'inscrivent dans un cadre logique, conformément aux priorités établies et aux ressources disponibles. Il tenait également à éviter que l'Université crée uniquement des programmes ad hoc ou opportunistes.

52. Au moment de l'établissement du rapport en vue de la septième session du Conseil, qui s'est tenue en juin et juillet 1976, environ 250 propositions avaient été reçues de plus de 65 pays, émanant de gouvernements (52), d'universités (100), d'autres institutions (67), d'organisations (25) et de particuliers (3).

53. Après avoir examiné le rapport, les membres du Conseil ont fait observer que si certaines des offres reçues constituaient des possibilités intéressantes, l'Université n'en devait pas moins obtenir un plus grand nombre de propositions variées pour la planification de ses programmes. A cette fin, au cours des mois à venir, l'Université informera les gouvernements, les institutions et autres intéressés de la politique du Conseil en matière de relations institutionnelles, qui est la suivante :

Politique du Conseil en matière de relations institutionnelles

a) Toutes relations établies par l'Université avec des institutions doivent l'être compte tenu des priorités en matière de programmes établies par le Conseil;

b) L'Université elle-même devrait prendre l'initiative de façon positive et identifier les institutions auxquelles elle devrait faire appel en vue de l'établissement de relations conformes aux priorités établies pour les programmes;

c) L'Université devrait rechercher les institutions dont les activités correspondent aux principales priorités établies en matière de programmes, et qui ne se bornent pas à exécuter des projets dont les résultats ne présentent de l'intérêt que sur le plan local;

d) Trois critères doivent être pris en considération pour le choix des institutions à contacter :

- i) Institutions dont la création est proposée ou envisagée, ou dont la création est récente, de sorte que leur développement aille dans le sens des priorités de l'Université en matière de programme et/ou qu'elles puissent devenir des institutions incorporées à l'Université;
- ii) Institutions dont les travaux présenteraient de l'intérêt et ouvriraient des perspectives à long terme pour l'Université;
- iii) Institutions dont les activités s'inscrivent dans le contexte des priorités de l'Université en matière de programme et se traduiraient pour l'Université par des avantages financiers directs ou indirects en provenance de gouvernement;

e) Il pourrait également être utile que l'Université adopte les méthodes suivantes pour déterminer quelles sont les institutions dont les activités s'inscrivent dans le cadre de ses priorités en matière de programme :

- i) Les Vices-Recteurs, les Directeurs de programme et les "Comités d'experts" devraient en premier lieu procéder à une enquête préliminaire pour déterminer quelles sont les institutions qui répondent aux critères susmentionnés et pour éliminer les institutions qui ne conviennent pas et n'ont donc pas à être prises en considération;
- ii) Il faudrait nommer des groupes consultatifs pour évaluer (au besoin en se rendant sur place) les institutions qui présentent de l'intérêt du point de vue des programmes de l'Université;
- iii) Ces groupes consultatifs devraient accorder l'attention voulue non seulement aux institutions renommées et "centres d'excellence", mais aussi aux institutions qui sont peut-être moins connues mais qui peuvent exister dans les pays qui ne disposent pas d'un grand nombre d'institutions au niveau de l'enseignement supérieur;
- iv) Une fois que les groupes consultatifs auront achevé leurs travaux, ils devront présenter au Conseil des renseignements détaillés sur les institutions qu'ils auront retenues compte tenu des programmes de l'Université, pour permettre au Conseil de prendre les mesures voulues;

f) Enfin, tout en recherchant à développer ses relations institutionnelles, l'Université continuera à coopérer pleinement avec les organisations internationales en ce qui concerne tous ses programmes particuliers de recherche et de formation. A cette fin, il faudra procéder à un échange complet de renseignements pertinents concernant ces programmes et priorités et la diffusion des résultats.

54. L'expérience a prouvé que la conception de l'Université présentait un caractère tellement exceptionnel que la meilleure manière de la faire comprendre était d'organiser des débats directs. C'est pourquoi l'Université organisera une série de réunions consultatives dans le monde entier, afin de faire connaître aux établissements d'enseignement et de recherche et aux fonctionnaires des gouvernements les possibilités qu'elle offre et de susciter des offres de coopération lui permettant de remplir son rôle avec le maximum d'efficacité. Les premières réunions auront lieu pendant l'automne et l'hiver de 1976-1977 à Bonn, Paris, Londres, Bagdad et Khartoum et d'autres réunions sont prévues dans d'autres régions dans un proche avenir.

VII. EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

55. A la sixième session du Conseil, le Recteur a été prié d'établir un modèle de ce que pourrait être l'organisation de l'Université des Nations Unies dans cinq ans. En réponse à cette demande, le Recteur a d'abord établi un rapport intérimaire 11/ qui a été soumis aux membres du Conseil avant la septième session pour qu'ils puissent l'examiner au cours de ladite session. Les paragraphes ci-après sont des extraits du rapport complet :

a) L'Université ayant été créée en vue de jouer un rôle unique et sans précédent, l'élaboration d'un modèle revêt un caractère purement théorique. Il ne suffit pas, en effet, de tracer un organigramme avec des cases représentant les domaines de compétence et des lignes correspondant aux divisions de l'autorité. Le Conseil a déjà été saisi de tableaux de ce genre, qui sont d'ailleurs fort utiles pour la planification administrative et l'établissement du budget, mais ne fournissent aucune indication sur la manière dont l'Université entend poursuivre ses divers objectifs. En fait, ces tableaux, s'ils sont considérés en fonction de l'expérience de la plupart des universités ou institutions, risquent de donner une impression totalement fautive, car les fonctions qu'ils illustrent peuvent être remplies par l'Université des Nations Unies de toute autre façon que par la plupart des institutions classiques.

b) Aussi, pour établir un "modèle" qui porte sur les travaux de l'Université des Nations Unies, et non pas seulement sur sa structure hiérarchique, il est indispensable de passer en revue les principales fonctions de celle-ci, d'étudier les divers mécanismes dont elle dispose pour s'en acquitter et d'opérer, parmi ces mécanismes, un choix déterminé par la teneur des divers programmes. Une fois ces questions résolues, il sera possible de concevoir des structures organiques permettant à l'Université d'appliquer de nouvelles méthodes de recherche, de formation et de diffusion des connaissances.

Responsabilités essentielles

c) Elles sont au nombre de quatre. L'Université des Nations Unies a pour rôle :

i) De concevoir des programmes de recherche, de formation et de diffusion des connaissances contribuant à résoudre les problèmes pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité;

ii) De promouvoir, de faciliter et d'encourager la recherche et la formation dans les domaines du programme;

iii) De diffuser les résultats des travaux de recherche;

iv) De créer et d'assurer le fonctionnement d'une structure administrative centrale en vue de réaliser les objectifs décrits ci-dessus.

11/ Voir UNU/C/Session 7/L.5, annexe IV.

Fonctions en matière de conception des programmes

d) La responsabilité de concevoir des programmes destinés - selon les termes de la Charte - "à aider à résoudre les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité" suggère plusieurs fonctions que pourrait remplir l'Université. Entre autres :

Consulter un grand nombre de particuliers et d'organisations dans les secteurs public et privé.

Déterminer ce qu'on entend par survie, développement et bien-être de l'humanité dans les divers contextes culturels et sociaux considérés.

Déterminer les objectifs, les stratégies et les méthodes de développement visant à satisfaire de façon suivie les besoins fondamentaux - culturels aussi bien que psychologiques - de la population mondiale.

Circonscrire, compte tenu de ces objectifs, les secteurs dans lesquels des problèmes se posent et qui se prêtent à la recherche et offrent un champ d'application suffisamment étendu pour que les résultats obtenus puissent être utilisés dans le cadre des programmes d'action.

Fonctions en matière de recherche et de formation

e) Il a déjà été décidé qu'en ce qui concerne les programmes de recherche et de formation, l'Université des Nations Unies s'attachera avant tout à la création et au fonctionnement de "réseaux". Parmi les fonctions principales visant à promouvoir, faciliter et encourager les programmes de recherche et de formation, on relève les suivantes :

Etablir et maintenir des rapports consultatifs officiels et officieux avec un grand nombre de groupes du système des Nations Unies, les milieux universitaires, des personnalités chargées de prendre des décisions à divers niveaux et avec le public en général.

Identifier les particuliers, les groupes et les institutions spécialisées dans la recherche et la formation.

Prendre l'initiative d'offres d'association ou de relations contractuelles avec l'Université ou répondre à de telles propositions.

Créer un grand nombre de réseaux.

Superviser les réseaux.

Consulter des personnes qualifiées au sein des réseaux.

Contrôler et évaluer les progrès réalisés dans les domaines du programme.

Innover, lorsqu'il convient, en matière de procédures.

Fonctions en matière de diffusion des résultats de la recherche

f) L'Université des Nations Unies prend très à coeur la responsabilité qu'elle a de diffuser les résultats des activités qui bénéficient de son appui, de manière à ce qu'ils soient aussi utiles que possible à ceux qui désirent comprendre les problèmes pressants ou qui ont pour tâche de les résoudre. Une telle responsabilité implique notamment les fonctions suivantes :

Evaluer et examiner les résultats de tous les programmes de recherche et de formation.

Procéder à la synthèse des résultats obtenus par divers éléments d'un même réseau ou par différents réseaux.

Procéder à la synthèse des résultats obtenus dans divers domaines du programme.

Créer des programmes de formation dans des secteurs appropriés, sur la base des résultats de la recherche ou de programmes de formation similaire.

Adapter les résultats de la recherche aux besoins des différents groupes qui étudient un problème particulier, en ont la responsabilité ou s'en trouvent affectés.

Communiquer les résultats par divers ouvrages, des films, la presse, la radio ou la télévision.

Récupérer les données aux fins de l'évaluation des diverses activités ayant trait à la conception des programmes pour permettre d'apporter des modifications, le cas échéant, aux domaines et aux méthodes de recherche.

Fonctions en matière d'administration centrale

g) L'administration centrale de l'Université des Nations Unies est sise à Tokyo et aura la responsabilité générale de toutes les activités menées par l'Université ou pour son compte. En plus de leurs fonctions d'administration et de soutien, les services en question auront d'autres fonctions en matière de gestion, notamment :

Obtenir des gouvernements, de fondations, de sociétés ou de sources privées les ressources financières nécessaires.

Identifier, sélectionner et recruter les administrateurs.

Mettre au point des méthodes de gestion et de soutien susceptibles de favoriser la coopération entre les administrateurs.

Déterminer quelles seront les fonctions, parmi celles énumérées dans les trois sections précédentes, sur lesquelles il conviendra de mettre l'accent pour tout programme donné et quelles seront les activités et les tâches qui incomberont à l'Université.

Choisir, mettre au point et organiser les méthodes, techniques et réseaux nécessaires à l'exercice de ces fonctions (voir les deux sections suivantes).

Organiser un système d'auto-évaluation et de renouvellement continu.

Maintenir des rapports et procéder à des consultations avec le Conseil de l'Université des Nations Unies.

Etablir et maintenir des activités de liaison et de coopération avec les organismes des Nations Unies.

Etablir et maintenir des activités de liaison et de coopération avec divers groupes gouvernementaux, intergouvernementaux, universitaires et privés.

Représenter l'Université et faire reconnaître les résultats de ses activités à l'occasion de diverses réunions organisées à l'échelon mondial.

Organiser une bibliothèque et des systèmes d'information et de références.

Diriger tout un ensemble d'activités dans le domaine des relations publiques et de l'information.

Mécanismes qui pourraient permettre à l'Université de s'acquitter de ses fonctions

h) Nombreux sont les mécanismes qui pourraient permettre à l'Université des Nations Unies de s'acquitter des fonctions esquissées ci-dessus. Le choix qui sera effectué à cet égard jouera un rôle déterminant en ce qui concerne la manière dont l'administration centrale de l'Université sera appelée à fonctionner et par conséquent pour le recrutement du personnel administratif. Par ailleurs, ce choix dépendra, dans une large mesure, des caractéristiques particulières des programmes considérés et des ressources dont on disposera à l'échelon mondial pour les mener à bien.

i) Outre les "réseaux" qui seront examinés de façon plus détaillée dans la section suivante, on pourrait utiliser, entre autres, les mécanismes suivants :

Des consultants pourraient être engagés par des contrats, de plus ou moins longue durée, afin d'établir des rapports d'information, des évaluations, des études intéressant la planification, de faire des visites sur place et de mener d'autres activités analogues. Il faudrait naturellement définir une politique en ce qui concerne l'équilibre à observer entre les administrateurs travaillant à plein temps pour l'Université des Nations Unies et les consultants recrutés à l'extérieur.

Des réunions de travail pourraient être tenues par des experts qui émettraient des avis et prendraient des décisions en matière de priorités, de programmes, de ressources et de méthodes. Ces réunions auraient généralement un caractère spécifique. La date à laquelle elles auraient lieu, le nombre des participants et le mandat qui leur serait confié dépendraient entièrement du sujet traité. D'une façon générale, il serait souhaitable qu'un membre fonctionnaire ou un consultant prépare des documents d'information avant la réunion et se charge d'établir, sur la base des débats, des recommandations concrètes qui seraient examinées ensuite par l'Université. Telle est la méthode qui a été suivie lors des réunions qui ont eu lieu à l'automne dernier.

Des groupes de travail pourraient être créés dans un but spécial ou à titre permanent afin de poursuivre tel ou tel objectif formulé par l'Université des Nations Unies : évaluation d'un programme envisagé, conception d'un réseau, surveillance et évaluation d'activités. Un groupe de travail fonctionnant en permanence pourrait être assimilé à un réseau d'experts sur lequel l'Université se déchargerait de certaines tâches opérationnelles. Ce groupe de travail pourrait avoir un secrétaire exécutif travaillant à temps partiel ou à plein temps et qui pourrait être soit un fonctionnaire de l'Université, soit un consultant recruté à l'extérieur.

Des organes consultatifs pourraient être établis de façon permanente dans des domaines soit très généraux soit très particuliers des activités et opérations de l'Université des Nations Unies. Ces organes pourraient s'occuper de définir le niveau académique requis en matière de recherche, de surveiller la réalisation de tel ou tel programme, d'établir des relations avec d'autres institutions faisant ou non partie du système des Nations Unies et d'évaluer les résultats d'un programme avant leur publication.

Des institutions incorporées pourraient être créées ou intégrées à l'Université des Nations Unies et gérées par elle; elles s'acquitteraient de certaines fonctions qui pourraient être, entre autres, les suivantes : analyse des faits nouveaux dans certains domaines prioritaires, mise au point de cadres théoriques et analytiques susceptibles d'être utilisés par le personnel chargé de la gestion des réseaux, synthèse et transformation des résultats des programmes de recherche, publication d'ouvrages et production de films. Ces institutions seraient essentiellement des organes opérationnels de l'Université qui pourraient être créés à titre temporaire ou permanent, et qui seraient dotés d'un personnel recruté pour une période plus ou moins longue; l'ampleur des effectifs pourrait varier considérablement d'une institution à l'autre ou d'une époque à une autre; ces institutions pourraient être situées dans n'importe quelle région du monde. Leur existence conditionnerait en dernière analyse le fonctionnement de l'administration centrale de l'Université et ce, beaucoup plus que ne pourraient le faire d'autres mécanismes, à l'exception des réseaux.

Réseaux

j) La majeure partie du travail de l'Université des Nations Unies se fera au moyen de "réseaux". Il faudra donc accorder une attention particulière aux conséquences qu'aura, sur le plan de l'organisation, la conception, la création, la gestion, la surveillance et l'utilisation des réseaux. Il s'agit malheureusement d'un domaine extrêmement difficile à concevoir dans l'abstrait hors du contexte d'objectifs spécifiques. Il est encore plus difficile d'imaginer ce qu'il faudra au niveau de l'administration centrale avant d'avoir accumulé une certaine expérience. On est déjà en train d'acquérir ce genre d'expérience dans le domaine prioritaire de la lutte contre la famine dans le monde, et l'on envisage d'exécuter deux programmes dans le domaine du développement humain et social.

k) Dans une première étape du processus visant à définir les incidences de l'utilisation de réseaux, on a identifié les types d'éléments à relier entre eux et on a suggéré des critères susceptibles d'influencer les grandes décisions de principe concernant le fonctionnement d'un réseau, dans des circonstances particulières.

Eléments à relier entre eux

l) Il n'existe pas un seul modèle de réseau que l'on puisse décrire pour illustrer ce qu'impliquera la mise en place de réseaux par l'Université des Nations Unies. On peut toutefois affirmer dans l'ensemble que l'Université n'opérera pas comme un consortium qui regroupe des institutions ayant des intérêts communs ou complémentaires et qui met alors au point des programmes précis; elle n'opérera pas non plus comme une fondation qui attribue des bourses sur la base de critères spécifiques et qui ne participe pas aux travaux proprement dits.

m) L'Université des Nations Unies choisira et combinera les divers éléments devant constituer un réseau selon la nature du domaine visé, les résultats prévus et les aptitudes des particuliers et des institutions.

n) Les éléments en question seront notamment :

Des instituts de recherche qui ont ou non des programmes d'enseignement ou de formation.

Des établissements d'enseignement ou de formation qui confèrent ou non des grades.

Des organismes des Nations Unies pour leurs activités de recherche, d'exécution ou de décision.

Des organismes gouvernementaux et organisations régionales pour leurs activités de recherche, d'exécution ou de décision.

Une partie d'un institut, par exemple une faculté dans une université ou une section d'un institut ou d'un organisme de recherche.

Des disciplines, en particulier lorsque la possibilité d'une interaction entre différentes disciplines peut produire des résultats intéressants, par exemple entre écologistes et économistes, ou sociologues et planificateurs du développement.

Des domaines sectoriels, en particulier lorsque l'interaction entre des domaines sectoriels différents peut donner lieu à des découvertes intéressantes, comme cela peut être le cas pour le secteur agricole et celui de la santé, ou pour le secteur de l'énergie et celui des transports.

Des particuliers, qu'ils soient associés ou non à une institution du réseau.

Des organisations non gouvernementales telles que les groupes s'occupant de défense de l'environnement.

D'autres réseaux tels que les associations professionnelles, les groupes interorganisations ou les groupes de travail.

o) Presque toute combinaison d'éléments peut être choisie pour un domaine d'action donné. La nature des rapports à l'intérieur du réseau dépendra des choix qui auront été faits et des circonstances; par exemple, les instituts de recherche, d'enseignement et de formation pourront devenir des institutions associées et entreprendre des travaux sous contrat; les organismes

intergouvernementaux et gouvernementaux pourront entrer dans le réseau sur la base de contrats, de participation aux réunions de travail ou groupes de travail ou, dans certains cas, par association; quant aux particuliers, leur participation sera possible par l'intermédiaire de presque tous ces mécanismes.

Critères pour la structuration des réseaux

p) Plusieurs critères peuvent être utilisés seuls ou ensemble pour déterminer les combinaisons les plus appropriées d'éléments. Ces critères sont notamment les suivants :

Considérations de fond relatives à la nature du domaine visé, ou à la question de savoir, par exemple, si les résultats souhaités ont principalement trait à la mise au point de concepts, à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, aux innovations techniques, à l'analyse de politiques, ou à la formation.

Capacité institutionnelle, du point de vue des services pouvant être rendus immédiatement ou à l'avenir (voir plus loin la section intitulée "Relations institutionnelles").

Similarité des buts visés à l'échelon des organisations, des disciplines, des secteurs ou des particuliers, dans les cas où un effort plus concentré et intensif pourrait donner des résultats intéressants.

Complémentarité des buts visés à l'échelon des organisations, des disciplines, des secteurs ou des particuliers, dans les cas où une synthèse pourrait ouvrir des horizons nouveaux.

Différences entre les buts visés à l'échelon des organisations, des disciplines, des secteurs ou des particuliers, dans les cas où une confrontation des idées et des méthodes pourrait utilement stimuler la recherche dans de nouveaux domaines.

Considérations d'ordre géographique visant à assurer une présentation des problèmes dans une perspective régionale ou "globale".

Considérations ayant trait aux communications selon que l'interaction est souhaitée au premier chef entre groupes de chercheurs, ou entre les chercheurs et les responsables des politiques, le public et/ou les éducateurs.

q) L'importance respective attribuée à ces divers critères pour déterminer le caractère et le style du réseau variera en fonction du programme et de ses objectifs.

Relations institutionnelles

r) Dans le rapport du Recteur à la sixième session, trois types possibles de relations institutionnelles étaient examinés : des relations fondées sur le programme, pour atteindre les objectifs des programmes particuliers de l'Université des Nations Unies; des relations établies en vue de favoriser le développement, pour aider des institutions; et des relations établies en réponse à des offres, pour répondre aux propositions pertinentes. Ces trois types de relations répondaient à trois tâches de l'Université : se consacrer à la recherche, à la formation et à

la diffusion de connaissances sur les problèmes mondiaux les plus urgents; accroître l'aptitude des institutions à résoudre, de façon durable, ces problèmes; et tirer parti de propositions émanant d'institutions, afin d'améliorer l'efficacité des réseaux que l'Université des Nations Unies a l'intention de créer en vue de renforcer la coopération intellectuelle à l'échelle mondiale. A la sixième session, les membres du Conseil ont proposé que la catégorie des relations établies en vue de favoriser le développement et celle des relations établies en réponse à des offres soient fondues en une seule. Il apparaît désormais inutile d'établir des catégories distinctes.

s) A l'origine, l'idée avait été émise que les relations établies en vue de favoriser le développement et celles établies en réponse à des offres pourraient ne pas être directement liées à des programmes particuliers de l'Université des Nations Unies. Après une évaluation minutieuse des possibilités de développement de l'Université et des ressources dont elle disposera dans les quelques années à venir, on a jugé que des relations avec une institution ne devraient être établies que si l'offre formulée par cette dernière correspondait à un programme existant ou s'il était souhaitable de mettre en place un nouveau programme qui l'engloberait. Lorsque l'Université des Nations Unies aura des bases plus solides et aura obtenu des résultats dans plusieurs domaines hautement prioritaires, la "diversification" des activités grâce à l'établissement de relations institutionnelles sortant du cadre des programmes sera peut-être plus utile au développement de l'UNU qu'elle ne semble l'être à un moment où ses moyens administratifs et financiers sont fort limités.

t) Comme il est indiqué dans le rapport à la sixième session, toutes les relations institutionnelles - qu'il s'agisse de relations avec des institutions incorporées, associées ou liées par contrat - seraient établies pour des périodes déterminées, de trois ans par exemple, qui pourraient être prolongées. La nature d'une relation particulière - du point de vue de son objet ou du point de vue administratif - dépendra de chaque situation et variera probablement beaucoup selon les diverses institutions intéressées.

u) La nécessité de lier les objectifs relatifs aux programmes et au développement d'institutions aura des effets à la fois positifs et négatifs sur les résultats que l'Université des Nations Unies peut escompter obtenir. Dans chaque réseau donné dont les activités sont axées sur un programme particulier, on trouvera des institutions ayant des aptitudes différentes, en raison de leur importance, de leur degré de spécialisation et des fonds dont elles disposent. A court terme, cela diminuera certainement "l'efficacité" de la recherche et de la formation. Cependant, des critères importants, autres que l'efficacité, doivent être pris en compte lors de l'élaboration des programmes de l'Université. Il est fort probable qu'à long terme les avantages découlant de cette diversité favoriseront finalement bien plus la réalisation des objectifs de l'Université que la méthode consistant à établir des catégories distinctes de relations en fonction des programmes et du développement des institutions.

v) Les institutions que l'on peut considérer à l'heure actuelle comme les "meilleures" du point de vue universitaire sont peut-être les moins aptes à appréhender et définir, de façon originale et hardie, les problèmes particuliers que rencontrent, dans des contextes variés, les pays en développement. La présence dans les réseaux d'institutions de pays en développement connaissant bien ces facteurs pourrait être une garantie que les problèmes appropriés seront

étudiés. Ainsi, les diverses perspectives, les relations nouvelles et la richesse géographique qu'apporteraient les institutions des pays en développement au réseau feraient plus que compenser les "insuffisances" que l'on pourrait constater d'autre part.

w) Quant à l'objectif de développement d'institutions, il semblerait que c'est en recherchant la solution des problèmes en collaboration avec des institutions possédant une plus grande expérience que l'on pourra réaliser le plus de progrès. A long terme, l'avantage principal sera que les institutions qui se seront développées en collaborant avec l'Université des Nations Unies dans le cadre de ces programmes prioritaires pourront par la suite aider les pays où elles se trouvent à résoudre des problèmes du même type que ceux déjà abordés.

Réaction du Conseil à propos du rapport du Recteur

56. Lors de la septième session du Conseil de l'Université, de nombreux membres se sont déclarés très satisfaits du rapport présenté par le Recteur. Celui-ci s'est engagé à faire rapport à la session suivante sur les nouveaux progrès enregistrés dans l'élaboration d'un "modèle" concernant l'organisation future de l'Université.

VIII. FINANCES ET BUDGET 12/

57. En 1976, la dotation a rapporté à l'Université la somme de 3 360 000 dollars à laquelle il convient d'ajouter des recettes inscrites au budget de 1976 et non utilisées s'élevant à 316 000 dollars et des recettes supplémentaires d'un montant de 294 000 dollars reportées de 1975 sur 1976.

58. A la sixième session du Conseil, en janvier 1976, un crédit d'un montant de 790 000 dollars des Etats-Unis a été affecté à des activités entreprises au titre des programmes distinctes de celles exécutées par l'Université elle-même. En raison du développement rapide des programmes et d'un report de fonds de 1975 sur 1976, les crédits affectés au programme extérieur pour 1976 ont été portés, à la septième session du Conseil, de 790 000 dollars à 900 000 dollars, ce qui permettra à l'Université de reporter une somme de 500 000 dollars sur le budget-programme de 1977. Les programmes se développant et le financement ultérieur n'étant pas encore assuré, il semble que ce soit là une répartition raisonnable des ressources disponibles.

12/ Le budget de l'Université est présenté en détail dans les actes des sixième et septième sessions (A/AC.169/L.7 et UNU/C/Session 7/L.5).

IX. RESUME ET OBSERVATIONS FINALES

Résumé

59. En 1975-1976, l'Université a établi son siège au Japon et elle met déjà en oeuvre, dans des établissements renommés situés dans diverses régions du monde, des programmes de recherche et de formation avancée susceptibles de se révéler très utiles.

60. Afin de bien préparer ses programmes, le personnel de l'Université a tenu de multiples consultations avec un grand nombre d'experts originaires de nombreuses régions du monde et avec des représentants d'autres organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations universitaires et des organisations de recherche internationales.

61. Le Recteur et le Vice-Recteur chargé de la planification et du développement ont effectué de nombreux voyages afin de recueillir des contributions pour la dotation et de consulter des établissements universitaires et des instituts de recherche dans le monde entier.

62. Les offres de coopération institutionnelle ont été soigneusement analysées et plusieurs réunions consultatives doivent être organisées très prochainement afin de mieux faire connaître l'Université et d'établir des relations de travail avec des établissements situés dans diverses régions du monde.

63. On a continué à étudier les principes qui devront guider l'Université et le développement de ses structures.

64. Les dépenses de personnel et autres ont été maintenues à un niveau minimum afin qu'une part maximale des recettes puisse être consacrée aux activités entreprises au titre du programme.

65. La planification des activités futures de l'Université est limitée par les incertitudes actuelles concernant sa base financière. Pour que l'Université puisse se développer pleinement, il faudra qu'un plus grand nombre d'Etats Membres versent des contributions importantes à la dotation.

Observations finales

Trois raisons qui justifient la création de l'Université

66. Les délibérations qui ont précédé la fondation de l'Université au sein des comités de rédaction et à l'Assemblée générale elle-même, ainsi que l'expérience de l'Université au cours de sa première année de fonctionnement, ont permis de mettre en lumière plusieurs raisons qui expliquent pourquoi sa création était indispensable :

1) Le monde est aux prises avec des problèmes d'importance internationale, mais il n'existe pas, au niveau international, d'instruments efficaces qui permettent d'assurer une collaboration soutenue en vue de définir et de rechercher des solutions à ces problèmes grâce à des activités de recherche et de formation avancée. L'Université des Nations Unies constitue un instrument de ce type.

2) Nombre des problèmes les plus graves que l'homme doit affronter se manifestant dans les pays en développement alors que les moyens de recherche et de formation les plus perfectionnés sont essentiellement concentrés dans les pays industrialisés, il importe de renforcer les établissements situés dans les pays en développement. En vertu de sa Charte, l'Université des Nations Unies a pour tâche d'oeuvrer dans ce sens.

3) Les savants du monde sont des alliés naturels pour ce qui est de tenter de résoudre les problèmes communs de l'humanité et de développer ainsi la compréhension mutuelle qui contribue à renforcer la paix. Toutefois, ils n'ont pas les moyens voulus de collaborer en vue d'obtenir des résultats tangibles au moyen d'activités de recherche et de formation avancée. L'Université des Nations Unies a été mise sur pied afin de leur fournir ces moyens.

Cinq besoins auxquels l'Université peut répondre

67. Nombre des experts qui ont participé aux réunions de travail cette année à Tokyo étaient a priori sceptiques quant à la nécessité de créer une organisation internationale supplémentaire. Mais après avoir examiné la façon dont l'Université, grâce à sa structure et à ses objectifs particuliers, pouvait remédier aux insuffisances qui existaient dans leurs propres domaines, ils se sont invariablement montrés enthousiastes quant aux résultats que l'Université était susceptible d'obtenir. De façon générale, ils ont mis l'accent, dans leurs débats, sur cinq besoins auxquels l'Université pouvait répondre :

1) La nécessité de disposer d'une organisation de recherche et de formation avancée véritablement internationale qui permette d'aider à identifier et à mettre en lumière les problèmes avant qu'ils n'atteignent un stade critique;

2) La nécessité de disposer d'un établissement de recherche et de formation avancée qui s'occupe d'appliquer les connaissances aux problèmes pratiques et qui soit disposé à rompre avec la traditionnelle division en disciplines et à faire oeuvre novatrice pour le classement des sujets et les méthodes de recherche et de formation;

3) La nécessité de disposer d'un établissement de recherche et de formation avancée qui s'occupe du transfert, de la transformation et du développement des techniques afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme tout en se préoccupant de préserver le patrimoine culturel et écologique de sociétés particulières;

4) La nécessité de disposer d'une organisation qui offre en permanence aux savants des moyens efficaces de collaborer sur les grands problèmes, au niveau international, grâce à la mise en place de réseaux et de liens de communication dynamiques entre particuliers et établissements;

5) La nécessité de disposer d'un établissement qui ait pour tâche de surmonter les problèmes que pose la fourniture aux savants et aux responsables de renseignements précis, objectifs et facilement compréhensibles sur une large gamme de sujets à propos desquels il n'est pas aisé de se procurer des résultats de recherche.

68. Le Recteur et le Vice-Recteur chargé de la planification et du développement ont informé le Conseil, à sa septième session, qu'ils étaient convaincus que l'Université recevrait un appui important de la part de nombreux pays. A leur avis :

"Il ne fait aucun doute que l'idée maîtresse dont procède la création de l'Université a une valeur universelle, comme en témoignent les réactions favorables que nous avons enregistrées, après avoir expliqué aux dirigeants et aux institutions intéressés ce qu'était l'Université, dans tous les pays où nous nous sommes rendus. D'autre part, sans perdre de vue que l'intérêt principal que présente l'Université tient à sa vocation mondiale et à la contribution originale qu'elle peut apporter à l'identification et à la solution des problèmes mondiaux les plus urgents, il apparaît à l'évidence que c'est dans les pays en développement que doit tout d'abord de concrétiser l'utilité de l'Université, et les réactions favorables de ce pays montrent bien qu'ils partagent cet avis. Il nous faut donc agir sur deux plans : durant les premières années d'existence de l'Université, il faudra d'une part faire de gros efforts pour universaliser l'assiette du Fonds de dotation, et d'autre part mettre l'accent sur les besoins particuliers des pays du tiers monde les plus défavorisés. Il faudrait inviter instamment ces derniers à verser au Fonds de dotation des contributions en rapport avec leurs moyens. En fait, les difficultés que nous connaissons actuellement pourraient se révéler avoir des répercussions positives si nous parvenions, par une action intensive auprès des dirigeants de ces petits pays, à universaliser l'assiette du Fonds et à éviter ainsi qu'il ne soit dominé par un ou plusieurs groupes de pays. Cela ne se fera certainement pas du jour au lendemain, mais nous pouvons y parvenir avec de la patience, si notre action est convenablement soutenue et comprise.

Les premières années d'existence de l'Université seront forcément les plus difficiles et aussi les plus cruciales, comme le veut la nature d'une pareille entreprise. Nous pensons que si l'Université, au cas où elle aurait reçu d'emblée des contributions ou des annonces de contributions très substantielles, s'était lancée sitôt créée dans des activités opérationnelles et avait mis sur pied plusieurs programmes sans entreprendre au préalable les études et les travaux de planification nécessaires, il en aurait résulté une multitude de programmes ad hoc d'un intérêt douteux, ce qui aurait pu compromettre les perspectives de financement à long terme. Nos débuts, plus réalistes et prudents, ont suscité des réactions très favorables (par exemple, de la part d'experts des organismes de recherche des Nations Unies qui se sont rendus à Tokyo pour une réunion de travail au début juin), et l'on a su voir ce qu'il y avait de prometteur dans ce modeste départ, qui annonce une action très fructueuse.

Il nous faut donc persuader les pays hésitants de soutenir l'Université sans aucune réserve. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de veiller à ce que les programmes que l'Université est appelée à patronner dans le monde entier se distinguent par leur sérieux, leur utilité et leur haute qualité, et, par-dessus tout, de faire en sorte que l'Université s'acquitte scrupuleusement du mandat que lui confère sa Charte."

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
